

Informations clés pour l'investisseur

Le présent document vous fournit les informations clés pour l'investisseur concernant ce Fonds. Il ne s'agit pas de documentation marketing. Les informations sont exigées par la loi afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Premium Savings Solutions – Allianz Protect 85 - I

ISIN LU2081471026

Structured Invest S.A. – Membre de UniCredit

Objectifs et politique de placement

Objectif de placement

L'objectif de placement du compartiment est de participer, à moyen et long terme, à l'appréciation du capital des marchés d'actions mondiaux et principalement des marchés obligataires européens tout en bénéficiant d'une garantie de 85 % (« garantie de retour en arrière de 85 % »). Dans le même temps, les investissements dans des obligations européennes à court terme et dans les marchés monétaires, ainsi que l'usage d'une stratégie d'allocation dynamique entre le portefeuille risqué et le portefeuille à risque réduit sont destinés à assurer la garantie offerte.

Politique de placement

Le compartiment est un fonds géré activement et peut investir de 0 % à 100 % dans des titres à taux fixe ou variable, des actions, des parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou d'OPCVM indiciels (conformément à l'article 41 (1) de la Loi du 17 décembre 2010), des instruments liés au marché monétaire et des liquidités. Pour autant que l'actif du compartiment soit investi dans des parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières, il est possible d'acquérir des parts dans des fonds des marchés monétaires nationaux et étrangers. Le compartiment est autorisé à investir plus de 10 % de sa valeur nette d'inventaire dans des parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou d'OPCVM indiciels.

Le compartiment poursuit une stratégie dynamique de préservation de la valeur en fonction des conditions du marché en investissant dans un portefeuille à risque réduit et, de surcroît, dans un portefeuille risqué. Le portefeuille risqué au sein du compartiment peut varier entre 0 % et 100 % de la Valeur nette d'inventaire et comprend des actions ou des titres assimilés à des actions (p. ex. contrats à terme sur indices d'actions, OPCVM indiciels en actions) et des obligations ou des titres assimilés à des obligations (p. ex. OPCVM indiciels en obligations, contrats à terme sur obligations), dont la notation est « investment grade » ou inférieure à « investment grade », un maximum de 10 % de l'actif net du compartiment étant investi dans des obligations dites « à haut

à 0 % pendant une période maximale de 4 mois jusqu'à la liquidation du compartiment, la liquidation de la classe d'actions ou la réinitialisation de la Date de retour en arrière après un Événement déclencheur. Cette exposition au portefeuille risqué sera déterminée en référence à la classe d'actions ayant la Valeur garantie la plus élevée par rapport à la VNI en vigueur. Au cours de cette période, les nouveaux investisseurs ne doivent pas investir dans le fonds.

Pour une protection contre les pertes extrêmes, et alors que la stratégie dynamique décrite ci-dessus peut ne pas suffire à assurer, pour chaque classe d'actions, la Valeur garantie correspondante, le compartiment s'engage régulièrement, pour chaque classe d'actions, dans des instruments dérivés (p. ex. option de vente auprès de UniCredit Bank AG) qui couvrent le compartiment dans de telles situations. L'actif du compartiment peut également être investi dans tous les autres actifs éligibles.

Un Événement déclencheur se produit si, pour au moins une classe d'actions, la valeur nette d'inventaire par action tombe en dessous de la somme (i) de sa Valeur garantie et (ii) du Coussin de déclenchement multiplié par la valeur nette d'inventaire par action. Le Coussin de déclenchement est égal à 1 %. La Date de l'événement déclencheur est un jour de valorisation du compartiment auquel les conditions de l'Événement déclencheur sont remplies, sous réserve qu'aucun Événement déclencheur ne soit en cours la veille de ce jour de valorisation du compartiment. Plusieurs Événements déclencheurs peuvent se produire pendant la durée de vie du compartiment.

En dehors des événements de liquidation décrits dans le règlement et dans le présent prospectus et sous réserve de l'approbation de l'autorité financière (CSSF), ce compartiment et/ou des classes d'actions individuelles peuvent être liquidés à la suite (i) d'un Événement déclencheur au plus tard quatre (4) mois après la Date de l'événement déclencheur connexe, ou (ii) de l'arrivée à expiration des options de vente sous-jacentes et/ou de la garantie sous-jacente si celles-ci ne sont pas renouvelées. La valeur initiale d'une part est de 100,00 EUR. La devise de référence du fonds est l'euro (EUR)

Il ne peut être garanti que l'objectif de placement indiqué dans la politique de placement sera atteint.

La classe d'actions ne distribue pas de dividendes ; elle réinvestit ses revenus. De plus amples informations figurent dans le prospectus. Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions chaque jour ouvrable bancaire auquel les banques et les établissements financiers sont habituellement ouverts à Luxembourg, Munich, Francfort, New York et Londres, à l'exclusion du 24/12 et du 31/12.

Profil de risque et de rendement

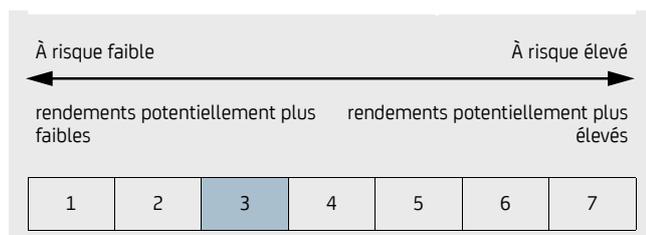
Les données historiques utilisées dans le calcul de l'indicateur synthétique du risque et du rendement peuvent ne pas être une indication fiable du futur profil de risque du Fonds. Il n'est pas garanti que la catégorie de risque et de rendement illustrée ci-dessus reste inchangée. Un classement du Fonds dans la catégorie la plus basse ne signifie pas un placement sans risque.

Classement du Fonds en matière de risque

La stratégie du compartiment investit dans différents actifs et instruments dérivés. Compte tenu de la volatilité relativement faible de ces placements, le fonds est classé dans la catégorie de risque 3.

Autres risques pertinents

La solvabilité (capacité et disposition à payer) des émetteurs des titres détenus par le Fonds et sa stratégie peuvent se dégrader avec le temps. Dans le cas extrême où l'émetteur d'un titre serait contraint de se déclarer insolvable, les titres pourraient perdre une part importante de leur valeur. Il pourrait en résulter des pertes dans le prix de marché du Fonds qui dépasseraient les fluctuations générales du marché.



rendement » (c.-à-d. de qualité inférieure à « investment grade »). L'exposition aux actions ou titres assimilés à des actions est limitée à 60 % de la valeur nette d'inventaire. L'objectif de la stratégie dynamique décrite ci-dessus est de permettre aux investisseurs de participer aux marchés haussiers tout en limitant en même temps le risque de perte en cas de marché baissier. Le compartiment dispose d'un mécanisme de performance quotidienne (« lock-in ») qui garantit pour chaque classe d'actions 85 % de la valeur nette d'inventaire la plus élevée de la classe d'actions depuis la date de retour en arrière en vigueur (« Date de retour en arrière »). Cela signifie que, pour chaque classe d'actions, le montant à verser garanti quotidiennement correspond en permanence à 85 % de la valeur nette d'inventaire maximale depuis la Date de retour en arrière en vigueur. Pour chaque classe d'actions, la Date de retour en arrière est initialement sa date de lancement, et elle peut être réinitialisée à la suite d'un Événement déclencheur, conformément aux dispositions de la section C. Garantie.

En cas de survenance d'un Événement déclencheur, l'exposition au portefeuille à risque peut être réduite dans la stratégie à 0 % et peut rester

La performance du Fonds et la possibilité d'acquies, de vendre ou de racheter des parts du Fonds peuvent être perturbées par l'évolution économique et par des éléments d'incertitude tels que l'évolution politique, des changements de politique gouvernementale, l'introduction de contraintes portant sur les flux de capitaux et les modifications d'exigences réglementaires. En outre, des événements tels que des catastrophes naturelles ou des troubles politiques peuvent avoir des incidences négatives. Dans des conditions de marché défavorables, il peut s'avérer difficile de vendre des titres détenus par le Fonds sans subir de pertes notables, voire totalement impossible de vendre certains titres. Dans un cas extrême, cela peut se traduire par des difficultés de paiement pour le compte du Fonds, ce qui vous empêcherait de demander le rachat immédiat de l'ensemble des parts que vous détenez sans avoir à subir de pertes notables. Le Fonds peut conclure des transactions sur produits dérivés et être, par conséquent, soumis au risque d'une contrepartie n'honorant pas ses obligations contractuelles. Nous réduisons les risques de contrepartie dans toute transaction sur produits dérivés en demandant à notre contrepartie contractuelle d'apporter la garantie minimum spécifiée par les exigences réglementaires applicables. Le paiement du montant garanti dépend de la

solvabilité de UniCredit Bank AG. Si UniCredit Bank AG ne satisfait plus à ses obligations, vous pouvez subir une perte égale à la différence entre la Valeur garantie correspondante et la valeur nette d'inventaire par action de la classe d'actions du compartiment, chaque jour de valorisation du compartiment, au titre de chaque part en circulation de la classe d'actions du compartiment. Le Fonds peut potentiellement subir des pertes en raison de la défaillance ou de l'inadéquation des procédures, systèmes ou employés internes, ou d'événements externes. Cela comprend des pertes possibles dues à la violation d'exigences réglementaires actuelles, y compris des pertes causées par des modifications réglementaires affectant des transactions existantes. Les instruments dérivés sont soumis à des risques spécifiques résultant du dit effet de levier, qui a pour conséquence de modifier à la hausse le prix de marché d'un instrument dérivé à la suite d'un changement du prix de marché du sous-jacent. Cela se traduit par un risque accru de perte associé à un degré croissant d'effet de levier inhérent à un instrument dérivé.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque du Fonds, veuillez vous référer à la section du prospectus du Fonds relative aux risques.

Frais

Les frais que vous payez sont utilisés pour régler les coûts de gestion et de garde des actifs du compartiment, ainsi que la distribution des parts du compartiment. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre placement.

Frais uniques prélevés avant ou après votre placement	
Frais d'entrée	S. o.
Frais de sortie	S. o.
Frais prélevés sur le Fonds sur une année	
Frais courants	1,31 %
Frais prélevés sur le fonds à des conditions particulières	
Frais de distribution des actifs sous gestion	Jusqu'à 1,00 % de la valeur nette d'inventaire

Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont des montants maximaux. Vous pouvez payer moins dans certaines circonstances. Vous pouvez vous renseigner au sujet de vos frais d'entrée et de sortie auprès de votre conseiller financier ou de votre distributeur. Il n'y aura pas de frais prélevés pour passer du compartiment Allianz Protect 85 à tout autre compartiment du fonds à compartiments multiples Premium Savings Solutions.

Le montant des frais actuels a été estimé avant le lancement de la classe d'actions, sur la base de la structure tarifaire en vigueur du compartiment. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre. Frais non compris :

- Frais de performance
- Coûts de transactions de portefeuille, excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le compartiment lors de l'achat ou de la vente de parts dans un autre fonds

Pour de plus amples informations sur les frais, veuillez vous référer à la section du prospectus du fonds relative aux « coûts », disponible sur le site www.structuredinvest.lu.

Performance passée

L'historique des données est trop court pour présenter un tableau adéquat des performances du Fonds.

Date de lancement :

24.06.2020

Informations pratiques

Banque dépositaire

CACEIS Bank, succursale luxembourgeoise

Autres informations et publication du prix

Le prospectus, le Règlement de gestion, les derniers rapports périodiques, les prix du compartiment et d'autres informations peuvent être obtenus gratuitement auprès de Structured Invest S.A. ou sur notre site internet www.structuredinvest.lu. Les détails de la politique de rémunération à jour qui comprend, sans toutefois s'y limiter, une description du mode de calcul de la rémunération et des avantages et l'identité des personnes responsables de l'attribution de la rémunération et des avantages, y compris la composition du comité de rémunération, le cas échéant, sont disponibles sur <http://www.structuredinvest.lu/lu/de/fund-platform/about-us.further-infos.html>. Une copie papier sera mise à disposition gratuitement sur demande.

Conversion de parts

Les investisseurs dans le compartiment Premium Savings Solutions - Allianz Protect 85 peuvent échanger gratuitement leurs parts avec des parts d'autres classes de parts du même Fonds.

Pour de plus amples informations sur la façon de convertir des parts, veuillez vous référer à l'article 24 du règlement de gestion.

Législation fiscale

Le compartiment est soumis aux lois et réglementations fiscales du Luxembourg. Celles-ci, de même que la législation fiscale de votre pays de résidence, peuvent avoir une incidence sur l'imposition des gains issus de vos placements. Pour de plus amples informations en matière d'imposition, nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal.

Déclaration de responsabilité

Structured Invest S.A. ne peut être tenue responsable que sur la base de toute déclaration contenue dans le présent document qui serait trompeuse, inexacte ou incohérente par rapport aux parties pertinentes du prospectus du Fonds.

Ce compartiment est agréé au Luxembourg et sous la supervision de la CSSF. Structured Invest S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la CSSF. Les présentes informations clés pour l'investisseur sont exactes au 24 juin 2020.